

COMMUNIQUE DE PRESSE

le 24/05/2022

A85 - PROJET DU DEMI-DIFFUSEUR DE RESTIGNE PUBLICATION DU BILAN DE LA CONCERTATION

La concertation publique réglementaire engagée dans le cadre du projet de création du demi-diffuseur de Restigné sur l'autoroute A85, au niveau de la commune de Coteaux-sur-Loire, a suscité l'intérêt des riverains, des élus, des usagers de l'autoroute ainsi que celui des acteurs économiques, cette concertation a été menée sous l'égide de la Préfète d'Indre-et-Loire, en lien avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire. Elle s'est tenue du lundi 21 février au vendredi 25 mars 2022.

L'État a confié à VINCI Autoroutes l'aménagement du demi-diffuseur de Restigné. L'objectif de cet aménagement est d'améliorer l'accès au nord et à l'est du Bourgueillois depuis l'autoroute A85, participant ainsi au soutien de l'attractivité de ce bassin de vie.

La concertation publique a été organisée par VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute), sous l'égide de la Préfète d'Indre-et-Loire, au regard des articles L. 121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement. Elle a donné lieu à une **large mobilisation du public** et a recueilli de **299 avis et observations**.

3 questions ont été soumises à l'avis du public durant la phase de concertation réglementaire :

1

Comment favoriser
une insertion harmonieuse
du projet dans son environnement ?

2

Quelles sont vos attentes en termes
de communication pendant les phases
d'études et de travaux ?

3

Quelle représentation
du territoire envisageriez-vous
sur le giratoire de sortie ?

Toutes les personnes intéressées par le projet de création du futur demi-diffuseur de Restigné sur l'A85, ont été invitées à s'informer et à donner leur avis.

Le public a disposé de plusieurs **moyens pour s'exprimer**, notamment par :

- **le site Internet**, via la rubrique « Votre avis compte ! », www.A85restigne.fr
- **l'exposition permanente**, via les registres dans les lieux d'accueil du public (mairies de Restigné, Coteaux-sur-Loire, Benais, La Chapelle-sur-Loire, la C.C. Touraine Ouest Val de Loire ainsi que sur l'Aire de services des Jardins de Villandry sur l'autoroute A85),
- **l'e-mail** du projet: A85restigne@vinci-autoroutes.com et de la préfecture: pref-cp-a10-demi-echangeur-restigne@indre-et-loire.gouv.fr,

COMMUNIQUE DE PRESSE

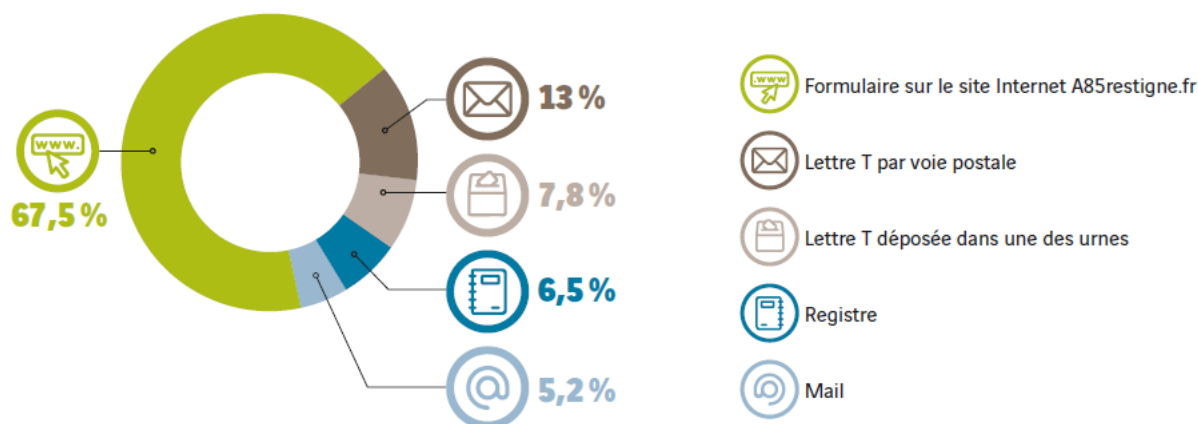
le 24/05/2022

- **le formulaire lettre T** distribué dans les boîtes aux lettres et mis à disposition des habitants dans les lieux d'exposition.

De plus, plusieurs habitants de Restigné, Coteaux-sur-Loire, Benais, La Chapelle-sur-Loire et des alentours sont venus rencontrer et échanger avec les équipes de VINCI Autoroutes et du Conseil Départemental lors des **4 moments d'accueil** proposés pendant la concertation.

Sur la période du 21 février et le 25 mars 2022, **77 contributions** * ont été émises et **299 avis** ont été exprimés.

Les contributions ont été émises majoritairement via le formulaire en ligne sur le site Internet www.A85restigne.fr (67.5% des avis).



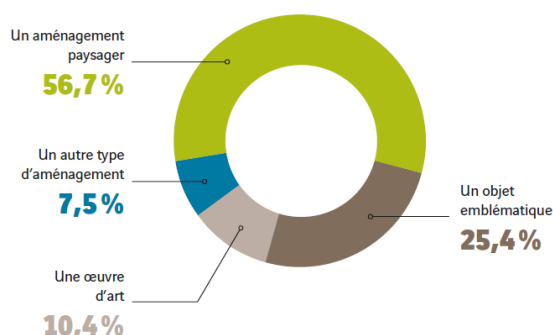
1 986 pages du site Internet du projet ont été visitées par **462 visiteurs**.

79.2% des contributions sont **favorables à la réalisation de ce projet** ou n'affichent pas d'opposition.

Les **3 questions soumises à la concertation** ont recueilli **68,6 %** des avis exprimés. Pour la question n°3 (quelle représentation du territoire envisageriez-vous sur le giratoire de sortie ?), un aménagement paysager très naturel remporte la majorité des expressions (38 avis sur 67) avec des suggestions portant sur la plantation d'arbres, le caractère rustique, facile d'entretien et peu coûteux.

3
Quelle représentation
du territoire envisageriez-vous
sur le giratoire de sortie ?

*une contribution peut contenir un ou plusieurs avis

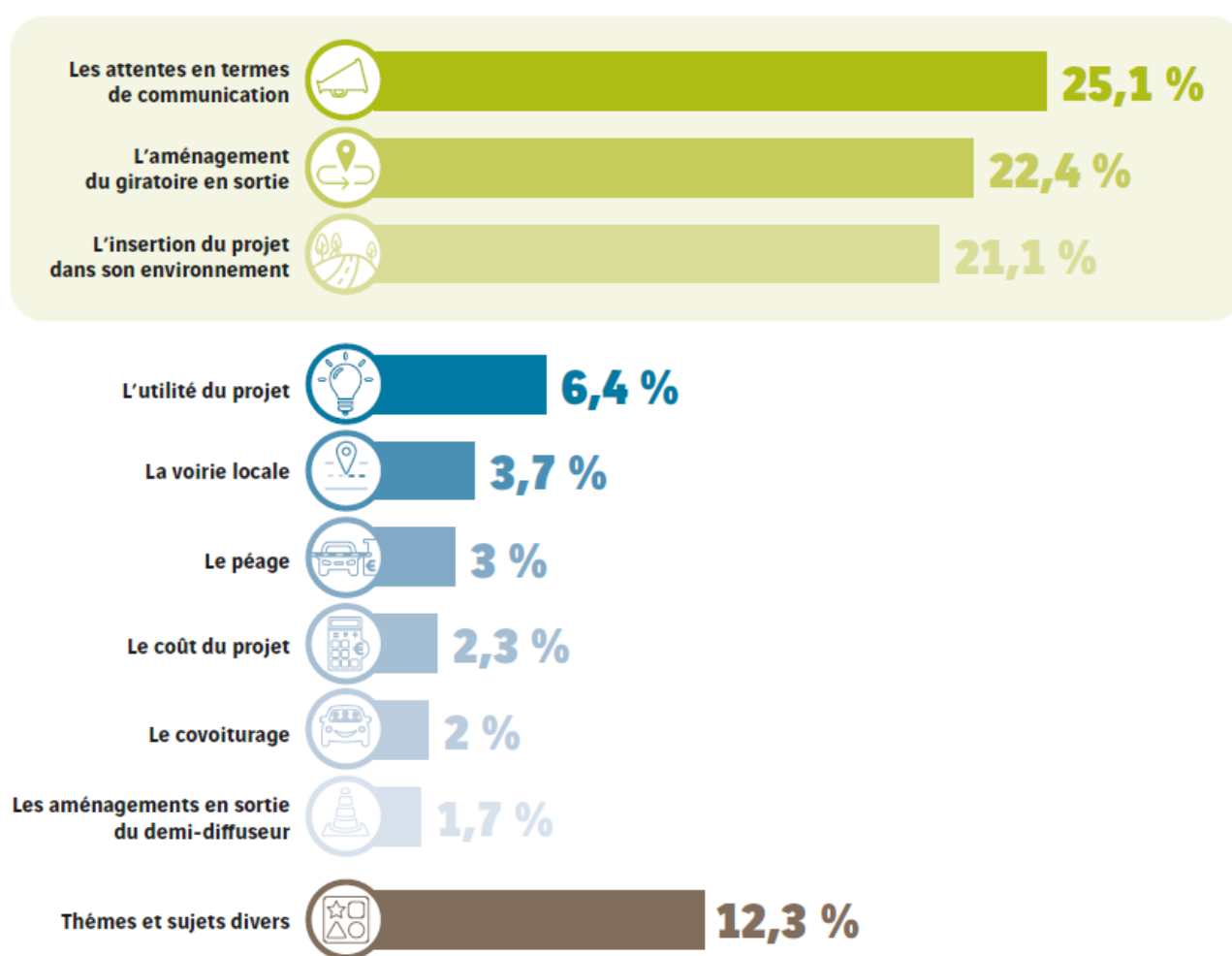


COMMUNIQUE DE PRESSE

le 24/05/2022

Parmi les avis reçus dans le cadre de la concertation, 6 avis expriment clairement le souhait de **création d'un parking de covoiturage** à proximité du demi-diffuseur, au niveau de la RD71 et accessible depuis le réseau extérieur.

L'ensemble des **thèmes abordés dans le cadre de la concertation** publique du demi-diffuseur de Restigné sont les suivants :



Le **bilan de la concertation** synthétise ces avis et contributions recueillis. Il donne également lieu à des réponses de la part de VINCI Autoroutes et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

L'intégralité du bilan est disponible sur le site Internet du projet www.A85restigne.fr et sur le site de la préfecture : www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-incidence-sur-l-environnement/

COMMUNIQUE DE PRESSE

le 24/05/2022

Des études détaillées, intégrant les apports de cette concertation publique, vont désormais être menées en suivant les orientations annoncées dans le bilan. Le projet résultant de ces études sera présenté au public lors de **l'enquête publique** préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

Chacun d'entre vous aura à nouveau l'occasion de s'informer et de s'exprimer sur cet aménagement. Vos contributions permettront d'élaborer, ensemble, un projet partagé par le plus grand nombre, au bénéfice du Bourgueillois.



Le calendrier prévisionnel



2019
Début
des études



2021
Convention de
co-financement



2022
Concertation
réglementaire



Bilan de la
concertation



Poursuite
des études



2023
Enquête
publique



Déclaration
d'Utilité
Publique



2024
Début des
travaux



2026
Mise en service
prévisionnelle